

l'enseignant



Rentrée 2008 : ...et les 108 h ?

Il aura fallu finalement 10 mois au ministère pour mettre au point la recette « darcosienne » : plus de cours le samedi matin. A la place, une louche de 2h de soutien aux élèves en difficulté redistribuées dans la semaine, mais en dehors du temps scolaire; le maintien d'un service de 27h réorganisé pour les enseignants; le pari d'une adhésion pleine et entière des collectivités locales pour articuler le temps scolaire et périscolaire ... bref une potion « empoisonnée » que le Ministre envisageait de faire ingurgiter à l'ensemble de la communauté éducative en deux coups de cuillère à pot.

Certains ont décidé de boycotter les réunions et de se laver les mains de ce qu'il adviendrait.

Le SE-UNSA, lui, face à un gouvernement peu enclin au compromis, a décidé d'intervenir le plus possible pour défendre la profession et limiter les effets désastreux de cette « pitance » gouvernementale.

Nous nous sommes battus. Nous avons présenté nos contre-propositions sur la base de nos mandats et des éléments de réponse au sondage « 108h : donnez-nous votre avis » auquel de nombreux collègues ont répondu.

Après d'ultimes discussions fin juillet, sur le service des enseignants, le dispositif est désormais ficelé réglementairement : les écoles vivront, dès la rentrée 2008, à un nouveau rythme tant sur le plan de l'aménagement de la semaine scolaire que sur celui du service des enseignants.

Tout reste à faire dorénavant pour nos collègues dans les écoles. Ce numéro spécial a pour but de vous informer précisément sur cette nouvelle réglementation complexe afin que vous puissiez mieux vous défendre. Il s'agit aussi pour le SE-UNSA qui a obtenu, par rapport au premier projet ministériel, des avancées pour les collègues, de ne pas laisser les administrations locales les ignorer. Le combat va continuer à partir de la rentrée. Le SE-UNSA sera à vos côtés.

Bon courage à tous pour organiser au mieux votre année qui s'annonce chargée !

Dominique THOBY - Stéphanie VALMAGGIA-DESMAYSON,
Le 29 août 2008

SE-UNSA 27

38 Bld PASTEUR, BP 1622, 27016 EVREUX Cédex

Tel: 02 32 38 14 55

Fax: 02 32 38 28 21

Mél: 27@se-unsu.org Site: <http://sections.se-unsu.org/27>



Flash-back : calendrier des événements et action du SE-UNSA

Le 27 septembre 2007, au JT de 20h sur TF1, Xavier DARCOS annonce, unilatéralement, la suppression du samedi matin pour la rentrée 2008 : les trois heures ainsi libérées seront dédiées "à ceux qui sont en échec scolaire et rattrapées dans l'emploi du temps de la semaine".

27/09 Communiqué de presse « Suppression du samedi matin : une annonce à la petite semaine »

28/09 Communiqué de presse « Suppression du samedi matin : quand la volonté d'annonce prime sur l'éducatif »

8/10 Communiqué de presse et interpellation du Ministre « Rythmes scolaires : le SE-UNSA demande un comité national de pilotage »

10/10 Audience avec Xavier DARCOS

22/10 Rencontre avec le Cabinet du Ministre

26/10 Lettre à Xavier DARCOS : signification, une nouvelle fois, de notre désaccord avec la méthode et demande qu'une concertation avec les organisations syndicales représentatives du 1^{er} degré ait lieu avant la modification des textes réglementaires

8/11 Le Snuipp et le Sgen annoncent leur entrée dans le protocole de discussions rédigé avec le Ministère

9/11 Officialisation de l'entrée du SE-UNSA dans le protocole de discussions

14/11 Le SE-UNSA édite une publication « Suppression du samedi matin : où en est-on ? » pour informer les collègues et les associer à notre réflexion

22/11 Séance inaugurale du protocole de discussions

26/11 2^{ème} réunion du protocole de discussions

6/12 3^{ème} réunion du protocole de discussions

11/12 4^{ème} réunion du protocole

de discussions

20/12 5^{ème} réunion du protocole de discussions

14/01 Le SE-UNSA lance un sondage auprès des collègues « Suppression du samedi matin : quelles conséquences sur l'exercice du métier ? Donnez votre avis sur les 108 h »

18/01 6^{ème} réunion du protocole de discussions

23/01 Audience bilatérale avec le Ministère

25/01 Réunion conclusive du protocole de discussions

31/01 Audience avec Xavier DARCOS

1/02 Le SE-UNSA refuse de signer le relevé de conclusions proposé par le Ministère

2, 3 et 4/02 Négociations avec le Cabinet du Ministre pour faire évoluer le texte

5/02 Le SE-UNSA, après consultation de son Bureau National, décide de signer le nouveau relevé de conclusions négocié

8/02 Le SE-UNSA édite une publication « Du 24 plus quoi au 24 plus trois » pour faire le point sur les avancées obtenues

20/03 Le CSE soumet au vote le décret sur la nouvelle semaine scolaire et l'aide personnalisée. Cette instance a été précédée de discussions entre la DGESCO et les signataires du relevé de conclusions ainsi que d'une commission spécialisée Ecoles

17/04 Le CTPM examine le projet de décret sur le service des enseignants. Cette instance a été précédée de discussions entre la

DGRH et les signataires du relevé de conclusions.

Avril-mai-juin-juillet

Discussions sur les circulaires d'application concernant l'aide personnalisée et le service des enseignants avec le Cabinet du Ministre

10/05 Le SE-UNSA édite une publication « 60 heures d'aide personnalisée, comment faire ? » pour aider concrètement les équipes à s'organiser pour la rentrée

15/05 Décret n°2008-463 sur l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

24/05 Le SE-UNSA réalise une FAQ sur les 108h à destination des collègues

26/05 Examen des circulaires d'application

5/06 Circulaire n°2008-082 sur l'organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée

Juin et juillet Audiences bilatérales avec le Cabinet du Ministre pour faire évoluer la circulaire sur le service des enseignants et plus précisément concernant les directeurs d'école

28/07 Clôture définitive des discussions, la circulaire sur le service des enseignants est arrêtée

30/07 Décret n°2008-775 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré

Tout au long des discussions, le SE-UNSA a rendu compte à la profession de ses interventions (plus de 13 fiches-communication).

Les mandats du SE-UNSA

>> Temps d'enseignement

Pour impulser une politique d'aménagement du temps scolaire privilégiant les intérêts des élèves, le SE-UNSA propose d'adapter progressivement le temps d'enseignement à l'âge des élèves : 24 heures à l'école primaire.

>> Le service des enseignants

Pour le SE-UNSA l'évolution du métier d'enseignant implique une nouvelle définition des services des enseignants afin de reconnaître toutes les dimensions de leur travail.

Certaines activités pratiquées depuis plusieurs années en dehors des heures dites de « service » doivent être officiellement intégrées : concertation, accompagnement pédagogique des élèves, tutorat-élèves, équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficultés ou en situation de handicap, suivi individualisé, aide au travail méthodologique, relations avec les familles et l'environnement des écoles, élaboration des projets d'école. Le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'école et avec les différents niveaux d'enseignement (école maternelle, école élémentaire, collège).

Le SE-UNSA revendique à terme un service hebdomadaire de 24 h pour les enseignants des écoles. Pour atteindre cet objectif, le SE-UNSA demande que le temps de service de l'enseignant ne soit plus lié au temps d'enseignement des élèves.

Congrès
de La Rochelle,
mars 2007

Ce que le SE-UNSA a défendu au cours des discussions

Du côté des élèves

Le SE-UNSA a dénoncé l'opportunisme politique qui a primé sur toute considération pédagogique. Reléguer le traitement de la difficulté scolaire hors du temps de classe n'est pas, pour le SE-UNSA, la réponse adaptée. Quant aux élèves concernés, souvent en délicatesse avec l'institution, on alourdit leur journée d'écolier déjà bien chargée.

Pour le SE-UNSA, ce travail devrait pouvoir se faire dans le cadre du temps scolaire, en jouant sur les curseurs suivants : plus de maîtres que de classes pour la prise en charge de petits groupes de besoin, une formation initiale et continue des enseignants plus pointue sur la gestion de la difficulté scolaire, une présence accrue des RASED.

Nous aurions aimé qu'en préalable on interroge l'ensemble de la communauté éducative :

- ↳ sur le traitement de la difficulté scolaire, et sa place (dans ou hors du temps de classe ?)
- ↳ sur le bénéfice que peuvent retirer les élèves en difficulté d'un dispositif où on leur propose plus d'école là où il faudrait « mieux » d'école
- ↳ sur une évolution de l'organisation de la journée et de la semaine scolaire
- ↳ sur la faisabilité du dispositif notamment en zone rurale avec la question des transports
- ↳ sur l'amélioration de la concertation et du travail en équipe des enseignants
- ↳ sur les relations indispensables à renforcer avec les familles

Du côté des enseignants

Pour le SE-UNSA, le dispositif d'aide aux élèves en difficulté ne doit pas aboutir pas à un « travailler plus » mais à un « travailler mieux », en réorganisant notamment les heures.

Le SE-UNSA a plaidé pour laisser une grande marge d'appréciation à l'enseignant de la classe et à l'équipe pour repérer, analyser et prévoir un plan d'actions répondant précisément aux besoins des élèves. Le fait de décréter deux heures de soutien par semaine pour chaque élève en difficulté relève d'une solution factice : tous n'ont pas besoin des mêmes choses, ni sur la même durée !

Le SE-UNSA a demandé que les 108 heures deviennent un « capital-temps » pour l'enseignant et l'ensemble de l'école, au profit du travail en équipe et de l'aide aux élèves en difficulté : travaux d'aide individualisée et de suivi des élèves (incluant notamment des réunions d'équipe éducative et/ou pluridisciplinaires pour mise en place des PPS, des réunions de synthèse RASED pour les élèves en difficulté) ; des concertations élémentaire/maternelle, des concertations élémentaire/collège, les rencontres avec les familles, les rencontres avec les services sociaux et autres structures liées à l'enfance...

Nous avons défendu le rôle et l'initiative des équipes d'enseignants, ainsi que des RASED, dans le repérage et les modalités de traitement de la difficulté scolaire, et cela en totale opposition avec la conception rigide et normative proposée initialement.



s'opposer & proposer !



Point sur le dispositif complet

Temps scolaire

- ➔ L'enseignement scolaire hebdomadaire (les 24h d'enseignement obligatoires) se répartit sur quatre jours de 6 heures.
- ➔ Si les écoles le souhaitent, la répartition de 24h peut se faire sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. C'est bien le conseil d'école qui doit le proposer (et non l'IA ou l'IEN). L'avis de la commune doit être recueilli. L'IA prend sa décision, après consultation du Département et du CDEN. En cas de refus, la décision négative est motivée.

Aide personnalisée

- ➔ Aide personnalisée de 2 heures maximum par semaine pour les élèves rencontrant des difficultés.
- ➔ C'est le maître de la classe qui effectue le repérage des élèves susceptibles de bénéficier de cette aide personnalisée. Une liste est alors établie et présentée au conseil des maîtres.
- ➔ Les élèves concernés peuvent évoluer au cours de l'année en fonction d'évolutions constatées ou de besoins nouveaux.
- ➔ L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable.
- ➔ L'aide personnalisée peut s'intégrer à un PPRE ou prendre la forme d'un autre type d'intervention, en petit groupe par exemple.
- ➔ La mise en œuvre de l'aide personnalisée peut aussi se traduire par l'utilisation à titre expérimental d'horaires décalés (organisation décalée des heures d'entrée et de sortie des classes d'une même école ou de deux écoles proches). Cela permet l'intervention simultanée de deux enseignants dans la même classe pendant une durée du temps scolaire clairement identifiée par le projet d'école. Cette expérimentation, ciblée sur les aides personnalisées en français et en mathématiques, fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année 2008-2009 dans les départements où elle aura été pratiquée.
- ➔ Le maître de la classe met en œuvre l'aide personnalisée et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même.
- ➔ C'est le conseil des maîtres qui propose à l'IEN l'ensemble du dispositif (repérage des difficultés des élèves, organisation hebdomadaire des aides personnalisées ... « *par exemple, une demi-heure par jour, une heure deux jours par semaine, etc.* »).
- ➔ L'IEN arrête ensuite ce dispositif qui doit être inscrit dans le projet d'école.

Le SE-UNSA a obtenu

- la suppression de la recherche d'harmonisation, par les IEN, des 60h sur une même commune.
- la possibilité d'intégrer l'aide personnalisée dans un PPRE et non pas l'obligation
- la mention des enseignants spécialisés alors qu'ils ne figuraient pas dans le document initial.